

OFFRE D'EMPLOI

Service de l'aménagement du territoire

Patrouilleuses et patrouilleurs municipaux Postes réguliers à temps complet

Description sommaire

Sous la responsabilité du chef de section – Patrouille municipale, la personne titulaire du poste devra, afin d'assurer la qualité de vie et la sécurité des citoyens, effectuer les opérations quotidiennes telles que veiller à l'application des règlements municipaux, émettre des constats, effectuer des patrouilles préventives, répondre aux plaintes, faire du contrôle de la circulation, témoigner à la cour, etc.

Exigences

1. Formation

- Attestation d'études collégiales (AEC) sureté urbaine ou une combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente.

2. Expérience

- Expérience minimale d'une année en sécurité publique/patrouille municipale ou dans un poste d'application des lois et des règlements.

3. Connaissances

- Maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports ;
- Logiciels de la suite Microsoft Office (Outlook, Excel et Word) ;
- Logiciel Accès-Cité Territoire de PG Solution (atout).

4. Autres

- Détenir et maintenir un permis d'agent de sécurité émis par le Bureau de la Sécurité privée (BSP) ;
- Détenir et maintenir un permis de conduire valide / classe 4A ;
- Détenir et maintenir une carte de compétence valide pour l'utilisation du bâton extensible et des menottes ;
- Être capable d'effectuer de longues patrouilles pédestres ;
- Pouvoir effectuer plusieurs heures de surveillance debout.

5. Compétences et qualités personnelles

- Résolution de problèmes ;
- Savoir transmettre l'information ;
- Communications interpersonnelles ;
- Rigueur ;
- Autonomie ;
- Contrôle de soi ;
- Intégrité ;
- Orientation vers la clientèle.

Sommaire des tâches

1. Tâches opérationnelles

- 1.1. Patrouiller dans les différents secteurs de la ville, les édifices et les parcs municipaux ;
- 1.2. Porter assistance aux divers services de la Ville (Travaux publics, Loisirs et culture, etc.) ;
- 1.3. Répondre aux plaintes des citoyens et citoyennes et les informer sur les règlements ;
- 1.4. Veiller à l'application des règlements en vigueur de la Ville, notamment ceux touchant au stationnement, à la nuisance publique, aux ordures et au contrôle des animaux ;
- 1.5. Émettre des constats d'infractions aux contrevenants et contrevenantes de la réglementation municipale et effectuer les suivis y afférent ;
- 1.6. Rédiger des rapports de patrouille et d'événements ;
- 1.7. Procéder à la cueillette de la preuve pertinente, constituer les dossiers de cour et témoigner devant les tribunaux le cas échéant ;
- 1.8. Connaître et appliquer les directives et procédures de la Section - Patrouille municipale ;
- 1.9. Faire le contrôle de la circulation au besoin ;
- 1.10. Participer aux divers projets de sensibilisation et d'information ;
- 1.11. Participer à la formation et à l'entraînement des nouveaux patrouilleurs et patrouilleuses.

2. Autres

- 2.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- 2.2. Agir à titre d'intervenante ou intervenant lors de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 2.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

Horaire de travail :

- Approximativement 37,33 h / semaine réparties sur une période de 6 semaines.
- Cycle de travail de 4 jours de travail et 2 jours de repos.
- Disponibilité de jour, soir et fin de semaine.
 - o Quart de jour : 6 h – 14 h
 - o Quart de soir : 14 h – 22 h
 - o Quart de nuit : 22 h – 6 h

Salaire :

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 28,24 \$ à 33,23 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat ou de la candidate.

Date d'entrée en fonction

Février 2025

Période d'affichage

7 au 21 janvier 2025

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/administration-municipale/emplois avant 16 h 30 le 21 janvier 2025.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates. Cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.